

PROSPECTUS D'EMISSION

EMPRUNT OBLIGATAIRE

"CIL-VII 98"

DE 7.000.000 DINARS

Durée : 5 ans

Taux d'intérêt : 8,5%

Prix d'émission : 100 dinars

AVRIL 1998

PROSPECTUS D'EMISSION
SIMPLIFIE*

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

Société Anonyme au capital de 7.500.000 DTN
Siège social :11, Rue Hédi Nouira-Tunis
RC N° B1129231997

EMPRUNT OBLIGATAIRE

« CIL VII 98 »

Emis par appel public à l'épargne

de 7.000.000 de Dinars

Durée 5 ans

Taux d'intérêt : 8,5% l'an

Prix d'émission : 100 Dinars

Notation par MAGHREB RATING:

Note: « A- »

Responsable de l'information:

COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT, Intermédiaire en Bourse
25, Rue Dr. Calmette Mutuelleville-1002 Tunis - Téléphone: 789 466.

Avril 1998

* Pour plus d'informations, se référer au prospectus d'émission de l'emprunt obligataire « CIL VI 98 » visé par le Conseil du Marché Financier le 4 février 1998 Sous le N°98-309.

SOMMAIRE

I - Renseignements concernant l'émission :

- A - Décision à l'origine de l'emprunt Page 3
- B - But de l'émission Page 3
- C - Caractéristiques de l'emprunt Page 3

II - Eléments nouveaux

- A - Notation..... Page 6
- B - Structure des participations à l'emprunt « CIL VI 98 »..... Page 8
- C - Etats financiers..... Page 8

III - Attestations des personnes qui assument la responsabilité du prospectus d'émission..... Page 14

Bulletin de souscription

I- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMISSION

A- Décision à l'origine de l'emprunt :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le 25 Avril 1996 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant de quinze millions de Dinars (15.000.000 DT), et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration qui a fixé, lors de sa réunion du 17 mars 1998, les caractéristiques et les conditions de l'emprunt objet du présent prospectus.

B- But de l'émission :

Cet emprunt permettra à la Compagnie Internationale de Leasing de financer une partie des crédit-bail à accorder, au titre de l'exercice 1998, à des investisseurs dans divers secteurs.

C- Caractéristiques de l'emprunt :

- Dénomination de l'emprunt** : CIL VII 98
- Montant** : 7 000 000 DT
- Nominal** : 100 dinars par obligation.
- Prix d'émission** : Les obligations sont émises au pair, soit cent dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.
- Forme des obligations** : Les obligations sont nominatives.
- Taux d'intérêt:** : Les obligations du présent emprunt porteront intérêts au taux annuel brut de 8,5% l'an, calculés sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Régime Fiscal:** : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle que instituée par la loi N°96-113 du 30/12/96 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.